



**PETITE-RIVIÈRE  
SAINT-FRANÇOIS**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ, PAR LE SOUSSIGNÉ ;

**QU'**il y aura session régulière du Conseil municipal le 8 avril 2025 à 19h30, à la salle communautaire ;

**QUE**, lors de cette session, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante et entendra toutes personnes désireuses d'apporter des commentaires aidant à la décision de celui-ci :

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :**

Désignation de l'immeuble :

**Lot 6 327 003 Chemin Herman, Zone F-16**

**Nature et effet :**

- Permettre la mise en place de remblai sur une hauteur maximale de 1,20 mètre alors que l'article 15.21 a) du règlement de zonage #603 limite à 0,60 mètre la hauteur de remblai qu'il est possible de mettre sur un terrain.

Donné à Petite-Rivière-St-François ce 26<sup>ème</sup> jour de mars 2024

  
Stéphane Simard, directeur-général, greffier.-très.